

Conseil d'administration de l'université du Mans

Séance du 27 novembre 2025

Motion sur le projet de loi finances pour l'année 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;
VU les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Adopte avec 0 abstention, 30 voix et 0 voix contre, la motion suivante :**

« Le conseil d'administration de l'université du Mans alerte solennellement les parlementaires et décideurs publics sur les conséquences majeures du projet de loi de finances 2026 (PLF 2026). Présenté comme un budget de « maîtrise drastique des dépenses publiques », il impose aux universités de nouvelles charges non compensées, alors même que l'établissement fait face à une situation financière déjà très fragilisée : une trésorerie passée sous le seuil réglementaire de 30 jours et un déficit prévisionnel proche d'un million d'euros malgré les efforts engagés pour rétablir l'équilibre financier.

Le PLF 2026 fait peser sur l'université du Mans plusieurs charges supplémentaires qui viennent aggraver une situation déjà critique :

- *Compensation partielle du relèvement du CAS Pensions : perte de 750 k€ ;*
- *Compensation insuffisante de la Protection sociale complémentaire : -180 k€ en 2026, puis -270 k€ ;*
- *Absence persistante de compensation des mesures Guerini et du glissement vieillesse technicité (GVT) : -500 k€ par an.*

Ces pertes sèches réduisent drastiquement les effets du Plan de Retour à l'Équilibre Financier (PREF) déjà engagé.

L'affaiblissement financier induit par le PLF 2026 intervient à un moment où l'Université doit déjà répondre à des obligations nationales croissantes en matière d'accompagnement étudiant, de rénovation immobilière, de transition écologique et d'innovation pédagogique. Ces missions exigent une visibilité pluriannuelle stable, aujourd'hui rendue impossible. Les retards ou renoncements qu'imposerait l'insuffisance des moyens auraient des conséquences durables, tant sur la réussite étudiante que sur la capacité du territoire à attirer et retenir des compétences qualifiées.

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

Les conséquences du PLF 2026 dépasseront l'exercice 2026 : elles dégradent la trajectoire pluriannuelle, compromettent la sincérité budgétaire exigée par la Loi organique relative aux lois de finance (LOLF) et la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) et menacent la capacité de l'établissement à revenir à l'équilibre dans les délais réglementaires.

Le PLF 2026 fragilise la qualité des formations, la recherche, l'accompagnement des étudiants et la contribution économique et sociale de l'Université. Les établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche ne disposent d'aucun levier pour absorber l'inflation ou les hausses de charges nationales. Cette situation pèse particulièrement sur les universités de taille moyenne dont les marges sont réduites.

Notre capacité à remplir nos missions, essentielles, de service public est menacée.

En Sarthe et en Mayenne, l'université du Mans constitue le seul pôle public d'enseignement supérieur. Sa fragilisation accentuerait les fractures territoriales, limiterait l'accès aux études supérieures et nuirait à l'attractivité et au dynamisme de ces territoires.

Le Conseil d'administration de l'Université du Mans appelle l'État à :

- 1. Compenser intégralement les charges nouvelles (CAS Pensions, PSC, etc.) ;*
- 2. Régulariser les dettes historiques (GVT, mesures Guerini) ;*
- 3. Garantir la soutenabilité pluriannuelle de la LPR ;*
- 4. Soutenir prioritairement les établissements les plus fragiles ;*
- 5. Reconnaître le rôle central des universités dans le développement national et territorial.*

Enfin, le conseil d'administration sollicite une rencontre avec les parlementaires de la Sarthe et de la Mayenne afin de leur présenter les conséquences du PLF 2026 et d'échanger sur les réponses à apporter.

Désinvestir dans la jeunesse et la recherche, c'est compromettre l'avenir économique, intellectuel et démocratique de la Nation. »

Le Mans, le 1er décembre 2025

La présidente de l'université



Delphine LETORT

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36